

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 14 Suffrages exprimés : 19	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents excusés</u> : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### BUDGET 2023 : BUDGET PRIMITIF

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU l'avis conforme de la commission des finances en date du 4 avril 2023 sur le projet de budget ;

VU la note de présentation retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE**

*CONTRE : BAVAN Dorella, DARDINIER Virginie (par procuration), GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas*

**APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :**

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 096 101.53 €	4 096 101.53 €
Investissement	3 670 872.51 €	3 670 872.51 €
Total	7 766 974.04 €	7 766 974.04 €

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



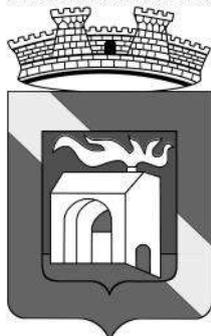
La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 02/05/2023
- publication le 02/05/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 19

Présents : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas

Absents excusés : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry

Pouvoirs : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### BUDGET 2023 : BUDGET PRIMITIF

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU l'avis conforme de la commission des finances en date du 4 avril 2023 sur le projet de budget ;

VU la note de présentation retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;

**AR Prefecture**

083-218300598-20230411-DEL2023\_010-BF  
Reçu le 02/05/2023

Séance du **11 AVRIL 2023**  
**N°2023/010**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE**

*CONTRE : BAVAN Dorella, DARDINIER Virginie (par procuration), GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas*

**APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :**

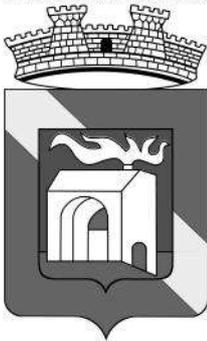
<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 096 101.53 €</b>	<b>4 096 101.53 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>3 670 872.51 €</b>	<b>3 670 872.51 €</b>
<b>Total</b>	<b>7 766 974.04 €</b>	<b>7 766 974.04 €</b>

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :  
- transmission en préfecture le  
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

# Budget principal

## *Note de présentation synthétique du budget primitif 2023*

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## INTRODUCTION

---

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en termes de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses. Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il est établi après le vote du compte administratif 2022 dont le résultat est affecté ou reporté en fonction des besoins.

Le budget se présente en 2 parties :

- La section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette...
- La section d'investissement présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements ainsi que les ressources qui permettent de les financer (autofinancement, recettes propres, subventions, emprunts).

5 grands principes régissent le budget d'une collectivité locale

- **Le principe d'annualité**  
Selon le principe d'annualité, le budget des collectivités locales doit être voté chaque année, sur une année civile du 1er janvier au 31 décembre. Cette période correspond à la durée d'autorisation de perception des impôts et des dépenses. Quelques exceptions à ce principe existent :
  - la planification pluriannuelle ;
  - les décisions amenant à une modification budgétaire ;
  - le vote d'un budget supplémentaire ;
  - la prise en compte de la journée complémentaire en comptabilité.
- **Le principe d'équilibre réel**  
Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses raisonnable. Une "règle d'or" stipule que la section de fonctionnement ne peut pas être équilibrée grâce à l'emprunt, contrairement à l'investissement.
- **Le principe d'unité**  
Un document unique doit présenter le budget local des collectivités territoriales et le budget est voté lors d'une seule et même séance du conseil municipal.

– **Le principe d'universalité**

L'ensemble des recettes servent à couvrir l'ensemble des dépenses. Les recettes doivent donc financer indifféremment les dépenses selon 2 règles :

- Règle de non-affectation : une recette en particulier ne peut pas être affectée à une dépense en particulier, même si quelques procédures d'assouplissement existent (par exemple, les amendes de police peuvent être affectées au coût de rénovation et de sécurisation des voies).
- Règle de non-contradiction : le budget doit contenir toutes les recettes et toutes les dépenses sans démontrer de contradictions entre elles.

– **Le principe de spécialité**

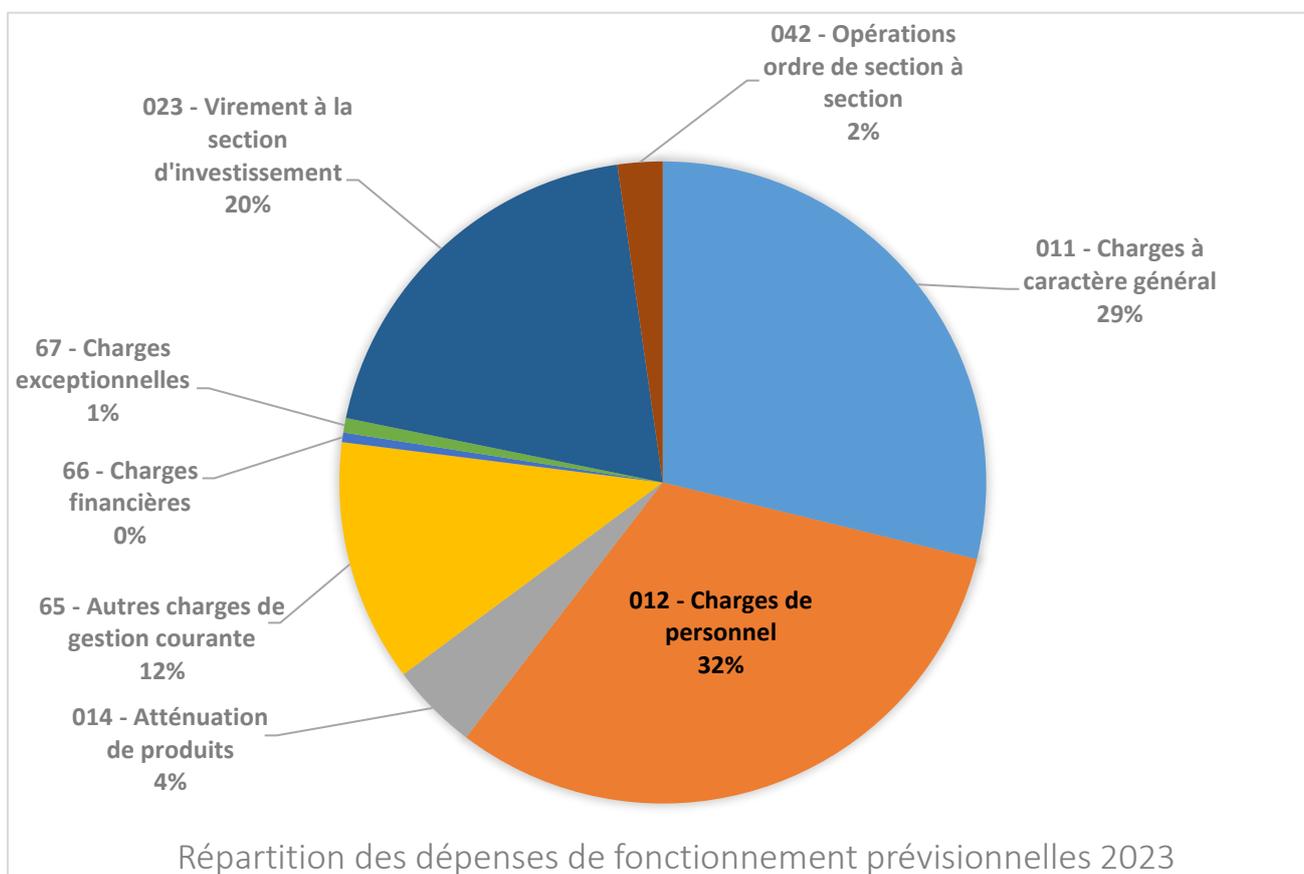
Chaque crédit budgétaire doit être classé par chapitre avec précision de leur montant, de leur nature et de leur destination.

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses courantes du quotidien de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### ► DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	Evolution
011	Charges à caractère général	1 032 820.00 €	1 181 501.53 €	14.40%
012	Charges de personnel	1 228 100.00 €	1 292 600.00 €	5.25%
014	Atténuation de produits	179 552.00 €	180 200.00 €	0.36%
65	Autres charges de gestion courante	695 080.00 €	500 000.00 €	-28.07%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 135 552.00 €</b>	<b>3 154 301.53 €</b>	<b>0.60%</b>
66	Charges financières	17 000.00 €	19 700.00 €	15.88%
67	Charges exceptionnelles	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00%
68	Dotation aux provisions	0.00 €	0.00 €	
022	Dépenses imprévues	140 000.00 €	0.00 €	-100.00%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 322 552.00 €</b>	<b>3 204 001.53 €</b>	<b>-3.57%</b>
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00 €	800 000.00 €	166.67%
042	Opérations ordre de section à section	65 000.00 €	92 100.00 €	41.69%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>365 000.00 €</b>	<b>892 100.00 €</b>	<b>144.41%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 687 552.00 €</b>	<b>4 096 101.53 €</b>	<b>11.08%</b>





### 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL (+ 14.40%)

Les charge à caractères général subissent les effets de l'inflation, l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire (+ 36 000 €) l'augmentation des locations mobilières en lien avec l'installation de l'école provisoire.

### 012-CHARGES DE PERSONNEL (+ 5.25%)

Les charges du personnel augmentent en 2023 du fait de l'augmentation des effectifs du personnel titulaire qui passent de 25.75 à 27.01 équivalents temps sur l'année 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les effectifs se répartissent comme suit :



Catégorie	Nombre d'agents		Equivalent temps plein	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
A	1	0	1	0.30
B	1	0	1	0
C	27	5	24.37	1.93



### 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (- 28.07%)

Les contributions aux organismes de regroupement diminuent fortement en 2023 suite à la réalisation de travaux sur le parking des écoles, l'installation de bornes électriques et le début du remplacement de l'éclairage public par des LED en 2022.

### 023-VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

Une réserve de 800 000 € est prévue vers la section d'investissement dans l'attente de l'obtention d'un crédit permettant de financer le projet de l'école notamment.

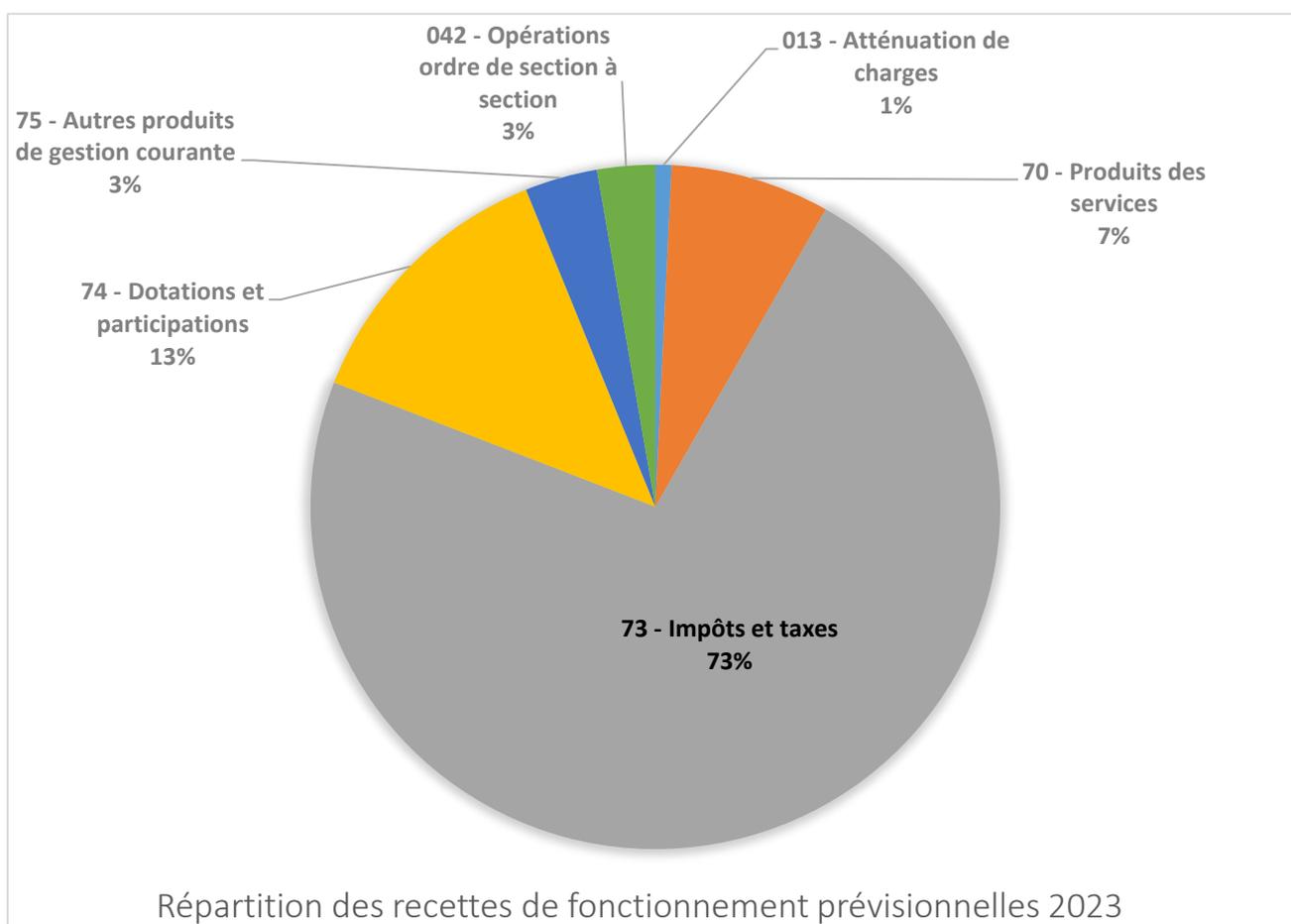


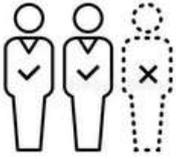
### 042-DOTATIONS AUX PROVISIONS (+ 41.69%)

Les dotations correspondent à 30% des restes à recouvrer sur la période 2017-2021 (27 100 €).

► RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		BP 2022	BP 2023	Evolution
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 413 655.35 €	1 451 966.30 €	2.71%
013	Atténuation de charges	15 000.00 €	20 000.00 €	33.33%
70	Produits des services	158 500.00 €	197 550.00 €	24.64%
73	Impôts et taxes	1 673 712.00 €	1 921 990.00 €	14.83%
74	Dotations et participations	280 228.15 €	342 731.00 €	22.30%
75	Autres produits de gestion courante	106 456.00 €	90 000.00 €	-15.46%
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 233 896.15 €</b>	<b>2 572 271.00 €</b>	<b>15.15%</b>
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 233 896.15 €</b>	<b>2 572 271.00 €</b>	<b>15.15%</b>
042	Opérations ordre de section à section	40 000.00 €	71 864.23 €	79.66%
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>71 864.23 €</b>	<b>79.66%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 687 551.50 €</b>	<b>4 096 101.53 €</b>	<b>11.08%</b>





### 013-ATTENUATIONS DE CHARGES (+ 33.33%)

Les atténuations de charges comportent notamment les remboursements de l'assurance statutaire des salaires des agent en maladie. Compte-tenu des absences en début d'année, la prévision budgétaire est plus élevée en 2023.

### 70-PRODUITS DES SERVICES (+ 24.64%)

L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire engendre une facturation prévisionnelle en augmentation de 34 600 €. Par ailleurs, la vente de concessions dans le cimetière devrait générer des recettes supplémentaires de 4 000 €.



### 73-IMPOTS ET TAXES (+ 14.83%)

Du fait de la révision des bases, les impôts directs locaux génèreront des recettes supplémentaires de l'ordre de 200 700 € € alors même que les taux d'imposition sont constants. La taxe sur la consommation finale d'électricité augmentera de près de 10 000 € du fait d'une régularisation à venir sur 2023.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation	19,18%	12,33%	12,33%	12,33%	12,33%	12,33%	12,33%	12,33%
Taxe foncière bâti								
– Part communale	15,11%	15,11%	15,11%	15,11%	15,11%	15,11%	15,11%	15,11%
– Part départementale						15,49%	15,49%	15,49%
Taxe foncière non bâti	59,91%	59,91%	59,91%	59,91%	59,91%	59,91%	59,91%	59,91%

### 74-DOTATIONS (+ 22.30%)

Les dotations augmentent du fait de l'instauration du filet inflation par la loi de finances 2022 (+ 38 500 €) visant à compenser l'augmentation des prix.



### 75-AUTRES PRODUITS (- 15.46%)

Baisse anticipée des revenus des immeubles suite à la vacance d'un logement et des autres produits divers de gestion courantes correspondant aux charges locatives et aux remboursements par des tiers (assurance, prestataire)

### 042-OPERATIONS ORDRE DE SECTION A SECTION (+ 79.66%)

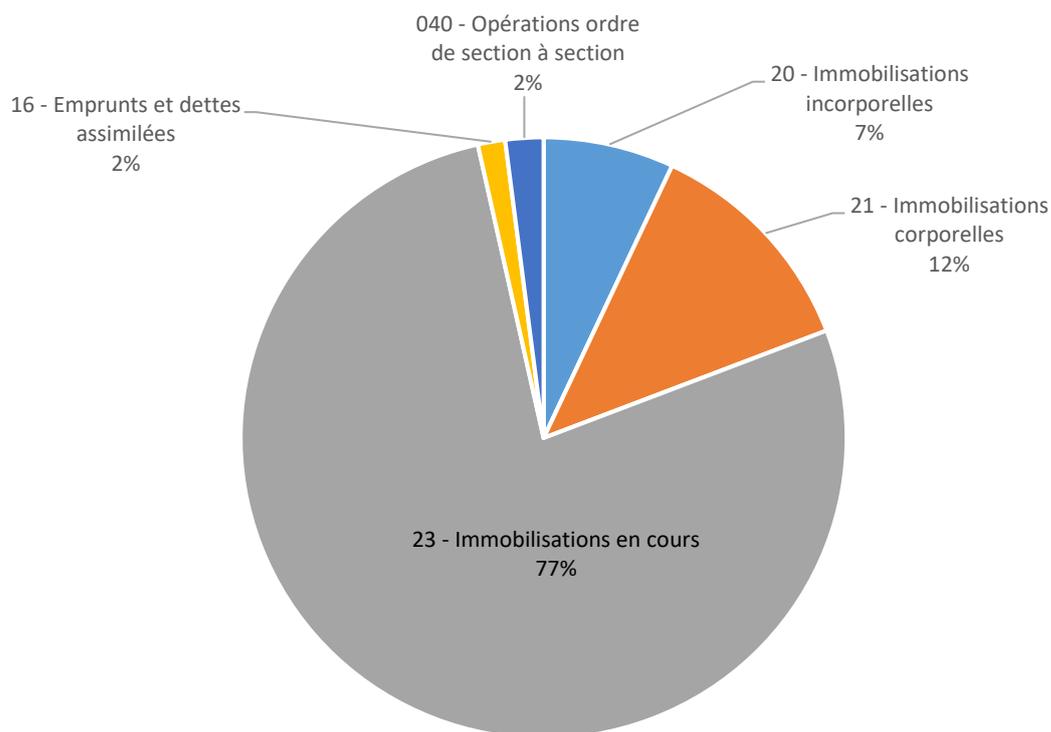
Les travaux en régie pour 2022 et 2023 sont estimés à 70 000 € et les amortissements des subventions transférables s'élèvent à 1 864 €.



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### ► DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	Évolution
<b>Reste à réaliser N-1</b>		<b>78 912.71 €</b>	<b>134 589.58 €</b>	
20	Immobilisations incorporelles	184 208.29 €	246 600.00 €	33.87%
21	Immobilisations corporelles	397 800.00 €	431 800.00 €	8.55%
23	Immobilisations en cours	- €	2 734 498.70 €	
	Total opérations d'équipement		- €	
	Total des dépenses d'équipement	582 008.29 €	3 412 898.70 €	486.40%
13	Subventions d'investissement	- €	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	49 500.00 €	51 520.00 €	4.08%
020	Dépenses imprévues	50 000.00 €		-100.00%
	Total des dépenses financières	99 500.00 €	51 520.00 €	-48.22%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>681 508.29 €</b>	<b>3 464 418.70 €</b>	<b>408.35%</b>
040	Opérations ordre de section à section	40 000.00 €	71 864.23 €	79.66%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>40 000.00 €</b>	<b>71 864.23 €</b>	<b>79.66%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>800 421.00 €</b>	<b>3 670 872.51 €</b>	<b>358.62%</b>



Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2023

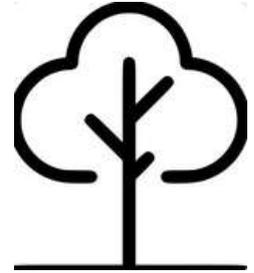


## 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (+ 1.37%)

- Etude thermique mairie : 6 000 €
- Documents d'urbanisme / PLU : 7 000 €
- Ecole maternelle - Maîtrise d'œuvre : 231 100 €

## 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES (+ 3.39%)

- Portes extérieures non isolées – mairie et école élémentaire : 14 000 €
- Plantations : 5 000 €
- Mobilier école – 10<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire et cantine : 20 500 €
- Passage en LED de l'éclairage du tennis : 8 000 €
- Projet numérique : 15 000 €
- Outillage service technique : 10 000 €



## 23-IMMOBILISATIONS EN COURS

- Réfection de la toiture de l'école élémentaire phase 1 : 50 500 €
- Mise en sécurité du château : 405 700 €
- Extension et réhabilitation de l'école maternelle : 1 500 000 €

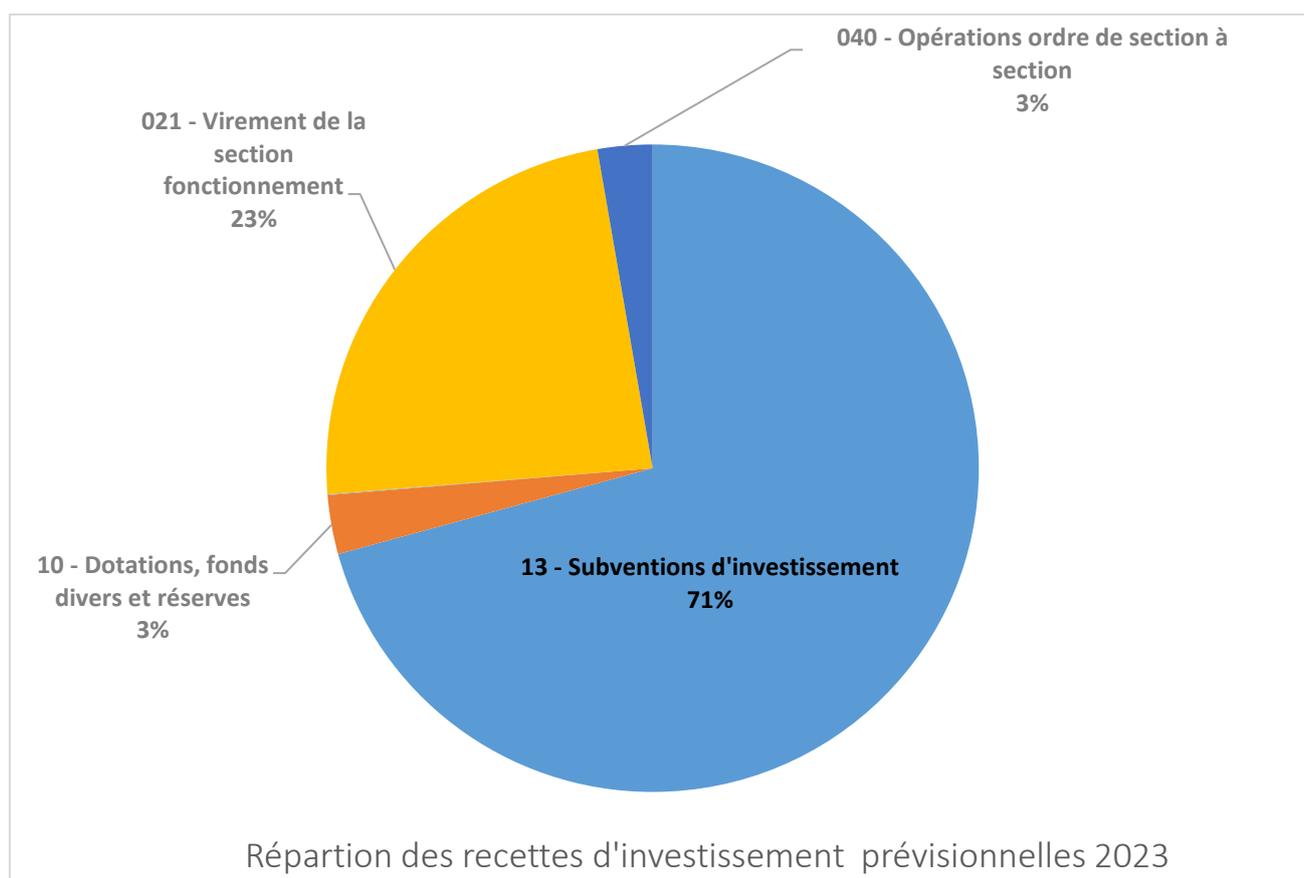
## 040-OPERATIONS ORDRE DE SECTION A SECTION (+ 79.66%)

Ecriture en lien avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement correspondant aux travaux en régie pour 2022 et 2023 (70 000 €), et aux amortissements des subventions transférables (1 864 €).



## ► LES RECETTES

RECETTES		BP 2022	BP 2023	Évolution
001	Solde d'exécution reporté	165 951.24 €	112 783.51 €	
Reste à réaliser N-1		22 369.00 €	164 064.00 €	
13	Subventions d'investissement	146 100.00 €	2 400 425.00 €	1543.00%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	
Total des recettes d'équipement		146 100.00 €	2 400 425.00 €	1543.00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000.00 €	100 000.00 €	0.00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.76 €	1 500.00 €	49.89%
Total des recettes financières		101 000.76 €	101 500.00 €	0.49%
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>247 100.76 €</b>	<b>2 501 925.00 €</b>	<b>912.51%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €	800 000.00 €	166.67%
040	Opérations ordre de section à section	65 000.00 €	92 100.00 €	41.69%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>365 000.00 €</b>	<b>892 100.00 €</b>	<b>144.41%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>800 421.00 €</b>	<b>3 670 872.51 €</b>	<b>358.62%</b>





### 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (+ 1324.85%)

- Projet numérique – académie : 10 500 €
- Mise en sécurité du château : 311 100 €
  - o Dont Région : 136 100 €
  - o Dont Fondation du patrimoine : 175 000 €
- Réhabilitation et extension de l'école maternelle : 2 078 825 €
  - o Dont CAPV : 400 000 €
  - o Dont Département du Var : 700 000 €
  - o Dont Etat (DSIL) : 978 825 €

### 165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS (+ 49.89%)

Cautions déposées par les locataires (+ 500€)



### 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (+ 166.67%)

Ecriture en lien avec le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement : une réserve de 800 000€ est prévue dans l'attente de l'obtention d'un crédit permettant de financer le projet de l'école notamment.

### 040-OPERATIONS ORDRE DE SECTION A SECTION (+ 41.69%)

Ecriture en lien avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements et à 30% des restes à recouvrer sur la période 2017-2021 (27 100 €).

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : Commune de FORCALQUEIRET (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830059800016

POSTE COMPTABLE : SGC DE BRIGNOLES

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	55
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	56
B6 - Prêts	57
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	58
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	59
B7.3 - Etat des emprunts garantis	60
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	61
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	63
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	64
B7.8 - Autres engagements donnés	65
B7.9 - Autres engagements reçus	66
B8 - Subventions versées	67
B9 - Etat du personnel	68
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	71
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	72
B11.2 - Liste des établissements publics créés	73
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	74
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	75
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	76
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	78
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	79

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 222

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	972,69
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	798,35
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 122,75
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	89,49
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41,24 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	123,84 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	140,63 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-21,84 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	2 981 795,72	2 966 938,44	1 579 607,09	A1 1 564 749,81
<b>Investissement</b>	218 751,14	165 583,41 (3)	165 951,24	A2 112 783,51
<b>Fonctionnement</b>	2 763 044,58	2 801 355,03 (4)	1 413 655,85	A3 1 451 966,30

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 134 589,58	III + IV 164 064,00	B1	29 474,42	
<b>Investissement</b>	I 134 589,58	III 164 064,00	B2	29 474,42	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	1 594 224,23
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	142 257,93
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	1 451 966,30

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>134 589,58</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	94 189,44
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	40 400,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>164 064,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>164 064,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 536 282,93	3 394 025,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	134 589,58	164 064,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 112 783,51
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 670 872,51</b>	<b>3 670 872,51</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 096 101,53	2 644 135,23
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 451 966,30
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>7 766 974,04</b>	<b>7 766 974,04</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	243 261,25	94 189,44	246 600,00	246 600,00	340 789,44
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	417 659,75	40 400,14	431 800,00	431 800,00	472 200,14
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70	2 734 498,70
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>660 921,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 547 488,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 500,00	0,00	51 520,00	51 520,00	51 520,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>49 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>710 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 599 008,28</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	40 000,00		71 864,23	71 864,23	71 864,23
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>40 000,00</b>		<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

<b>TOTAL</b>	<b>750 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 670 872,51</b>
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	168 469,00	164 064,00	2 400 425,00	2 400 425,00	2 564 489,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>168 469,00</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 564 489,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,76	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>101 000,76</b>	<b>0,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>269 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 665 989,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	300 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	65 000,00		92 100,00	92 100,00	92 100,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>365 000,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>634 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 558 089,00</b>
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>112 783,51</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>820 235,77</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 032 820,00	0,00	1 181 501,53	1 181 501,53	1 181 501,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 228 100,00	0,00	1 292 600,00	1 292 600,00	1 292 600,00
014	Atténuations de produits	179 552,00	0,00	180 200,00	180 200,00	180 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	695 080,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 135 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>
66	Charges financières	17 000,00	0,00	19 700,00	19 700,00	19 700,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 182 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	300 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	65 000,00		92 100,00	92 100,00	92 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>365 000,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 547 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 500,00	0,00	197 550,00	197 550,00	197 550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	431 681,00	0,00	466 681,00	466 681,00	466 681,00
731	Fiscalité locale	1 242 031,00	0,00	1 455 309,00	1 455 309,00	1 455 309,00
74	Dotations et participations (3)	280 228,15	0,00	342 731,00	342 731,00	342 731,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 456,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 000,00		71 864,23	71 864,23	71 864,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>		<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 273 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 451 966,30</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>820 235,77</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 864,23	1 864,23
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	51 520,00	0,00	51 520,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	340 789,44	0,00	340 789,44
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	472 200,14	70 000,00	542 200,14
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 734 498,70	0,00	2 734 498,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 599 008,28</b>	<b>71 864,23</b>	<b>3 670 872,51</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 181 501,53		1 181 501,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 292 600,00		1 292 600,00
014	Atténuations de produits	180 200,00		180 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	500 000,00	0,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	19 700,00	0,00	19 700,00
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	92 100,00	92 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		800 000,00	800 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 204 001,53</b>	<b>892 100,00</b>	<b>4 096 101,53</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 564 489,00	0,00	2 564 489,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		27 100,00	27 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00	1 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		65 000,00	65 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		800 000,00	800 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>2 665 989,00</b>	<b>892 100,00</b>	<b>3 558 089,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>112 783,51</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	20 000,00		20 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	197 550,00		197 550,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		70 000,00	70 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	466 681,00		466 681,00
731 Fiscalité locale	1 455 309,00		1 455 309,00
74 Dotations et participations (8)	342 731,00		342 731,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	90 000,00	0,00	90 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	1 864,23	1 864,23
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>71 864,23</b>	<b>2 644 135,23</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 451 966,30</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>750 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>0,00</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 670 872,51</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	243 261,25	94 189,44	0,00	246 600,00	246 600,00	0,00	246 600,00	340 789,44
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	417 659,75	40 400,14	0,00	431 800,00	431 800,00	0,00	431 800,00	472 200,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>660 921,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>0,00</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 547 488,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	49 500,00	0,00		51 520,00	51 520,00		51 520,00	51 520,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>49 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>710 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>0,00</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 599 008,28</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	40 000,00			71 864,23	71 864,23		71 864,23	71 864,23
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>			<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>		<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>634 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 558 089,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 469,00	164 064,00	2 400 425,00	2 400 425,00	2 564 489,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>168 469,00</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 564 489,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,76	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>101 000,76</b>	<b>0,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>269 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 665 989,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	65 000,00		92 100,00	92 100,00	92 100,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>365 000,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>112 783,51</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 670 872,51</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>750 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>0,00</b>	<b>3 536 282,93</b>	<b>3 670 872,51</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	243 261,25	94 189,44	0,00	246 600,00	246 600,00	0,00	246 600,00	340 789,44
202	Frais réalisation documents urbanisme	29 896,96	17 869,44		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	24 869,44
203	Frais d'études, recherche, développement	213 364,29	76 320,00		239 600,00	239 600,00	0,00	239 600,00	315 920,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	417 659,75	40 400,14	0,00	431 800,00	431 800,00	0,00	431 800,00	472 200,14
2111	Terrains nus	9 000,00	0,00		283 350,00	283 350,00	0,00	283 350,00	283 350,00
2112	Terrains de voirie	315,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	4 000,00	1 164,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 164,00
2131	Bâtiments publics	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	26 211,36	18 099,34		16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	34 799,34
2138	Autres constructions	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		4 530,00	4 530,00	0,00	4 530,00	4 530,00
2152	Installations de voirie	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00		7 370,00	7 370,00	0,00	7 370,00	7 370,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	87 000,00	21 136,80		50 350,00	50 350,00	0,00	50 350,00	71 486,80
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	19 633,39	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		2 734 498,70	2 734 498,70	0,00	2 734 498,70	2 734 498,70

## Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>660 921,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>0,00</b>	<b>3 412 898,70</b>	<b>3 547 488,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	49 500,00	0,00		51 520,00	51 520,00		51 520,00	51 520,00
1641	Emprunts en euros	48 499,24	0,00		50 020,00	50 020,00		50 020,00	50 020,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,76	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>49 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 520,00</b>	<b>51 520,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>710 421,00</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>0,00</b>	<b>3 464 418,70</b>	<b>3 599 008,28</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	40 000,00			71 864,23	71 864,23		71 864,23	71 864,23
	Reprise sur autofinancement antérieur	10 000,00			1 864,23	1 864,23		1 864,23	1 864,23
13913	Subv. transf. Départements	10 000,00			1 864,23	1 864,23		1 864,23	1 864,23
	Charges transférées (7)	30 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
2135	Installations générales, agencements	30 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>			<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>		<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>634 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 394 025,00</b>	<b>3 558 089,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 469,00	164 064,00	2 400 425,00	2 400 425,00	2 564 489,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	136 100,00	136 100,00	0,00	0,00	136 100,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	10 000,00	5 595,00	0,00	0,00	5 595,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	989 325,00	989 325,00	989 325,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	136 100,00	136 100,00	136 100,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	22 369,00	22 369,00	400 000,00	400 000,00	422 369,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>168 469,00</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 400 425,00</b>	<b>2 564 489,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,76	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,76	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>101 000,76</b>	<b>0,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>101 500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>269 469,76</b>	<b>164 064,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 501 925,00</b>	<b>2 665 989,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	65 000,00		92 100,00	92 100,00	92 100,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00		27 100,00	27 100,00	27 100,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 817,10		1 817,10	1 817,10	1 817,10
2812	Agencements et aménagements de terrains	3 065,55		4 284,45	4 284,45	4 284,45

**Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28131	Bâtiments publics	3 761,87		3 761,91	3 761,91	3 761,91
28135	Installations générales, agencements, ..	19 698,88		13 827,02	13 827,02	13 827,02
28138	Autres constructions	2 892,00		2 892,00	2 892,00	2 892,00
28151	Réseaux de voirie	0,00		1 020,67	1 020,67	1 020,67
28152	Installations de voirie	3 935,94		2 804,75	2 804,75	2 804,75
281531	Réseaux d'adduction d'eau	57,16		57,15	57,15	57,15
281538	Autres réseaux	549,78		549,78	549,78	549,78
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	2 731,36		2 154,60	2 154,60	2 154,60
28157	Matériel et outillage technique	0,00		7 997,74	7 997,74	7 997,74
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 503,22		4 826,06	4 826,06	4 826,06
28182	Matériel de transport	2 652,96		0,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	10 316,44		11 331,95	11 331,95	11 331,95
28188	Autres immo. corporelles	9 017,74		7 674,82	7 674,82	7 674,82
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>365 000,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 547 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 032 820,00	0,00	0,00	1 181 501,53	1 181 501,53	0,00	1 181 501,53	1 181 501,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 228 100,00	0,00		1 292 600,00	1 292 600,00		1 292 600,00	1 292 600,00
014	Atténuations de produits	179 552,00	0,00		180 200,00	180 200,00		180 200,00	180 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	695 080,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 135 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>
66	Charges financières	17 000,00	0,00		19 700,00	19 700,00		19 700,00	19 700,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>47 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 700,00</b>	<b>49 700,00</b>		<b>49 700,00</b>	<b>49 700,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 182 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	65 000,00			92 100,00	92 100,00		92 100,00	92 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>365 000,00</b>			<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 273 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 500,00	0,00	197 550,00	197 550,00	197 550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	431 681,00	0,00	466 681,00	466 681,00	466 681,00
731	Fiscalité locale	1 242 031,00	0,00	1 455 309,00	1 455 309,00	1 455 309,00
74	Dotations et participations (2)	280 228,15	0,00	342 731,00	342 731,00	342 731,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	106 456,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	40 000,00	0,00	71 864,23	71 864,23	71 864,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 451 966,30</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 096 101,53</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 547 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 096 101,53</b>	<b>4 096 101,53</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 032 820,00	0,00	0,00	1 181 501,53	1 181 501,53	0,00	1 181 501,53	1 181 501,53
6042	Achats de prestations de services	336 000,00	0,00	0,00	372 000,00	372 000,00	0,00	372 000,00	372 000,00
6061	Fournitures non stockables	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6062	Fournitures non stockées	27 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien, petit équipement	48 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	43 961,53	43 961,53	0,00	43 961,53	43 961,53
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	10 145,00	10 145,00	0,00	10 145,00	10 145,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	15 400,00	0,00	0,00	16 970,00	16 970,00	0,00	16 970,00	16 970,00
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 200,00	0,00	0,00	4 360,00	4 360,00	0,00	4 360,00	4 360,00
613	Locations	91 580,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	29 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6156	Maintenance	54 200,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6161	Multirisques	22 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	9 890,00	0,00	0,00	11 265,00	11 265,00	0,00	11 265,00	11 265,00

## Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	41 200,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	37 650,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 150,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 228 100,00	0,00		1 292 600,00	1 292 600,00		1 292 600,00	1 292 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 600,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
6411	Personnel titulaire	697 500,00	0,00		762 000,00	762 000,00		762 000,00	762 000,00
6413	Personnel non titulaire	132 500,00	0,00		122 600,00	122 600,00		122 600,00	122 600,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	355 500,00	0,00		375 000,00	375 000,00		375 000,00	375 000,00
6470	Autres charges sociales	22 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
648	Autres charges de personnel	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	179 552,00	0,00		180 200,00	180 200,00		180 200,00	180 200,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		648,00	648,00		648,00	648,00
739221	FNGIR	179 552,00	0,00		179 552,00	179 552,00		179 552,00	179 552,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	695 080,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65131	Bourses	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65311	Indemnités de fonction	83 500,00	0,00		67 800,00	67 800,00	0,00	67 800,00	67 800,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65315	Formation	2 500,00	0,00		5 490,00	5 490,00	0,00	5 490,00	5 490,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6542	Créances éteintes	3 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	508 550,00	0,00		349 220,00	349 220,00	0,00	349 220,00	349 220,00
6558	Autres contributions obligatoires	80,00	0,00		85,00	85,00	0,00	85,00	85,00

Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
657362	Subv. fonct. CCAS	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	1 350,00	0,00		3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00	3 850,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		13 150,00	13 150,00	0,00	13 150,00	13 150,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	14 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	12 550,00	0,00		12 255,00	12 255,00	0,00	12 255,00	12 255,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	15 050,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 135 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 154 301,53</b>	<b>3 154 301,53</b>
66	Charges financières	17 000,00	0,00		19 700,00	19 700,00		19 700,00	19 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	0,00		14 700,00	14 700,00		14 700,00	14 700,00
6688	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>47 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 700,00</b>	<b>49 700,00</b>		<b>49 700,00</b>	<b>49 700,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 182 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 001,53</b>	<b>3 204 001,53</b>
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	65 000,00			92 100,00	92 100,00		92 100,00	92 100,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	65 000,00			92 100,00	92 100,00		92 100,00	92 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>365 000,00</b>			<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 273 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>	<b>2 644 135,23</b>
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 500,00	0,00	197 550,00	197 550,00	197 550,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	200,00	0,00	50,00	50,00	50,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	140 000,00	0,00	174 600,00	174 600,00	174 600,00
70841	Mise à dispo personnel BA et régie	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS	0,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	4 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	431 681,00	0,00	466 681,00	466 681,00	466 681,00
73211	Attribution de compensation	351 681,00	0,00	351 681,00	351 681,00	351 681,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 242 031,00	0,00	1 455 309,00	1 455 309,00	1 455 309,00
73111	Impôts directs locaux	1 128 455,00	0,00	1 329 159,00	1 329 159,00	1 329 159,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 500,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	95 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
73154	Droits de place	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7318	Autres	76,00	0,00	2 150,00	2 150,00	2 150,00
74	Dotations et participations (3)	280 228,15	0,00	342 731,00	342 731,00	342 731,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	193 000,00	0,00	200 428,00	200 428,00	200 428,00
741121	DSR des communes	40 000,00	0,00	55 101,00	55 101,00	55 101,00
741127	DNP des communes	25 000,00	0,00	32 801,00	32 801,00	32 801,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74718	Autres participations Etat	722,15	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	11 000,00	0,00	11 105,00	11 105,00	11 105,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 506,00	0,00	2 796,00	2 796,00	2 796,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 456,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
752	Revenus des immeubles	75 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	31 456,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 233 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>	<b>2 572 271,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 000,00		71 864,23	71 864,23	71 864,23
72	Production immobilisée	30 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	10 000,00		1 864,23	1 864,23	1 864,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>		<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>	<b>71 864,23</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					860 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					860 000,00									
2012.083/A1012304	SA Caisse d'Epargne	14/06/2012	30/07/2012	25/01/2013	500 000,00	F		5,080	5,089		A	X Echéance constante		A-1
47539	Banque CAISSE DES DEPOTS	04/03/2016	01/06/2016	01/06/2017	360 000,00	F		1,750	1,586		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**Commune de FORCALQUEIRET - Budget communal - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>860 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		491 312,38				50 016,34	14 680,41	0,00	10 333,88	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		491 312,38				50 016,34	14 680,41	0,00	10 333,88	
2012.083/A1012304		0,00	A-1	204 347,93	4,00	F		36 865,91	10 380,87	0,00	7 940,88	
47539		0,00	A-1	286 964,45	18,42	F		13 150,43	4 299,54	0,00	2 393,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		0,00		491 312,38				50 016,34	14 680,41	0,00	10 333,88	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	491 312,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	15-12-2022
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5
L	Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique	20
L	Appareil de levage, ascenseur	20
L	Bâtiment léger, abris	10
L	coffre-fort	20
L	Equipement des cuisines	10
L	Equipement garages et ateliers	10
L	Equipement sportif	10
L	Installation de voirie	20
L	Installation et appareil chauffage	10
L	logiciel	2
L	Matériel classique	6
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
L	Matériel informatique	5
L	Mobilier	8
L	Véhicules	7

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	27 100,00		0,00	27 100,00	0,00	27 100,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	27 100,00		0,00	27 100,00	0,00	27 100,00
30% impayés période 2017-2021	27 100,00	11/04/2023	0,00	27 100,00	0,00	27 100,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>27 100,00</b>		<b>0,00</b>	<b>27 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 100,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	27 100,00		0,00	27 100,00	0,00	27 100,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : Crèche			Date de la délibération : 16/12/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>601 099,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458101 Dépenses nouvelles (5)	210 367,44	0,00	0,00	0,00
458101 (5)	390 731,94	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>601 099,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>601 099,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	601 099,38	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>601 099,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>2 572 271,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>8,00</b>	<b>2,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
Adjoint Administratif	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif Principal 2° classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>11,00</b>	<b>4,00</b>	<b>15,00</b>	<b>15,00</b>	<b>2,00</b>	<b>17,00</b>
Adjoint Technique	C	7,00	2,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent d'entretien polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		21,00	7,00	28,00	28,00	2,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Agent d'entretien polyvalent	C	TECH	382	0,00	A 3-3-4	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Agent technique faisant office d'ATSEM	C	S	382	0,00	A 3-1	CDD
Agent technique polyvalent	C	TECH		0,00	A 3-1	CDD
Collaborateur de cabinet	A	ADM	821	0,00	A 110	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
SI CHEMIN		SFP	99 560,00
SYMIELECVAR		SFP	243 960,00
SIVED		SFP	5 000,00
SI LOUBE		SFP	700,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>51 884,23</b>	<b>51 884,23</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>50 020,00</b>	<b>50 020,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 020,00	50 020,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 864,23</b>	<b>1 864,23</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 864,23	1 864,23

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>51 884,23</b>	<b>134 589,58</b>	<b>0,00</b>	<b>186 473,81</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>992 100,00</b>	<b>III</b> <b>992 100,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>892 100,00</b>	<b>892 100,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
15182	<i>Autres provisions pour risques</i>	27 100,00	27 100,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 817,10	1 817,10
2812	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	4 284,45	4 284,45
28131	<i>Bâtiments publics</i>	3 761,91	3 761,91
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	13 827,02	13 827,02
28138	<i>Autres constructions</i>	2 892,00	2 892,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	1 020,67	1 020,67
28152	<i>Installations de voirie</i>	2 804,75	2 804,75
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	57,15	57,15
281538	<i>Autres réseaux</i>	549,78	549,78
28156	<i>Matériel et outillage incendie, déf. civ</i>	2 154,60	2 154,60
28157	<i>Matériel et outillage technique</i>	7 997,74	7 997,74
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	4 826,06	4 826,06
28182	<i>Matériel de transport</i>	0,00	0,00
28184	<i>Matériel de bureau et mobilier</i>	11 331,95	11 331,95
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	7 674,82	7 674,82
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	800 000,00	800 000,00

<b>Opérations de l'exercice III</b>	<b>Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)</b>	<b>Solde d'exécution R001 (6) (7)</b>	<b>Affectation R1068 (6)</b>	<b>TOTAL IV</b>
---	--	---	----------------------------------	---------------------

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>992 100,00</b>	<b>164 064,00</b>	<b>112 783,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 268 947,51</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	---------------------

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>186 473,81</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>1 268 947,51</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (8)	<b>1 082 473,70</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		3 983 000,00	10,00	30,60	0,00	1 218 798,00
TFPNB		38 300,00	12,32	59,91	0,00	22 946,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		708 964,00	0,00	12,33	0,00	87 415,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 730 264,00</b>	<b>29,42</b>			<b>1 329 159,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 13

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Forcalqueiret, le 11/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Forcalqueiret, le 11/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BRINGANT Gilbert	
MOSTACCI Chrystelle	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Forcalqueiret, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

